

Accompagnement du ménage

Accompagnement social existant : oui non

Par quelle structure :

Par qui (nom-fonction) :

Charges mensuelles

Montant mensuel des charges liées au logement

Loyer et charges :

Electricité :

Gaz :

Eau :

Téléphone :

Assurance habitation:

Montant mensuel cumulé des autres charges (mutuelle, pension alimentaire, impôts, dettes, crédits, remboursement plan d'apurement banque de France, assurance voiture etc...) :

Dossier de surendettement en banque de France oui non en cours

si oui, date de recevabilité :

Montant de l'impayé

Montant de l'impayé de loyer : à la date du :

En cas de garantie (FSL, Garantie des Risques Locatifs, LOCA-PASS...), a-t-elle été actionnée ?

oui non

si oui, montant versé : à la date du :

Dossier impayé de loyer FSL en cours : oui non

Reprise des paiements le :

Plan d'apurement en cours avec le bailleur : oui non

si oui, montant : (.....€ / mois)

date du plan d'apurement :

respecté partiellement respecté non respecté

Causes de l'impayé

Loyer trop élevé

Augmentation des charges

Litige avec le propriétaire (état du logement, absence de quittance etc...)

Baisse des ressources

Cause :

Montant : Date :

Difficulté de gestion

Modification de la situation familiale

Maladie

Autres :

Proposition de remboursement de la dette

.....
.....
.....

Commentaires du ménage

(le cas échéant, il est possible de faire apparaître dans cette partie les informations concernant l'état du logement en cas d'indécence ou insalubrité avérée)

.....
.....
.....
.....

Ce document, s'il est complété dans le cadre de l'enquête sociale faite au moment de l'assignation, sera transmis aux services de l'Etat puis au juge. Cette enquête ne dispense pas le locataire de sa présence à l'audience. Les éléments de cette enquête seront discutés à l'audience en présence du locataire, du bailleur et/ou de leurs avocats.

Les informations figurant sur cet imprimé feront l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à l'article 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder à tout moment aux informations vous concernant auprès du service qui a enregistré votre demande. Ces informations seront accessibles aux bailleurs sociaux, services, collectivités territoriales et autres réservataires de logements mentionnés à l'article R 441-2-6 de code de la construction et de l'habitation.

Date :

Le cas échéant, propos recueillis par :

Signature du locataire :

Nom, titre et signature du professionnel :

Cachet de la structure :